

PROTCOLE SANITAIRE

Du Truyes Judo Club



RENTRÉE 2020

Ce protocole a pour objet de permettre une reprise encadrée et sécurisée des activités de loisir et des regroupements organisés par les clubs affiliés à la FFJDA. Il répond à un niveau de vigilance commun à tous les pratiquants.

Ce protocole permet **une reprise de la pratique du judo et des disciplines associées** dans une organisation de l'espace suffisamment adaptée au respect des mesures sanitaires.

Entrée en Vigueur : à partir du 9 septembre 2020.

Les gestes sanitaires à faire respecter de manière systématique



Les gestes barrières Covid-19 et port du masque sont obligatoires pour toute personne de plus de 11 ans (en dehors de la situation de pratique physique).

Regroupements concernés :

- Cours, stages, actions de promotion et de découverte organisées par les clubs.

Désignation d'un référent Covid-19 :

- Franck Pennard (06.60.35.37.37) est désigné comme référent COVID-19. Il est chargé de veiller à la mise en œuvre des protocoles sanitaires.

Organisation du club :

- Un registre des personnes présentes à chaque cours sera tenu par Yannick.
- Les cours seront réduits de 5 minutes au début et à la fin des cours afin d'éviter le croisement des groupes.
- L'accès au dojo n'est autorisé qu'aux pratiquants. Les accompagnants devront rester en dehors du dojo en respectant la distanciation entre eux.
- Le sens de circulation imposé par la CCVI doit être respecté. Accès par la porte principale dans le hall, accès au tapis directement par le hall sans passer devant le bureau et sorti par la petite porte à côté des vestiaires. Suivre l'affichage.
- Les vestiaires n'étant pas utilisables, nous demandons à chacun de venir et repartir en judogi (ou tenue de sport) recouvert d'un survêtement.

Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants avant de se rendre au dojo :

- J'ai un bon état de santé général
- Si j'ai eu le COVID-19, ou des symptômes faisant suspecter une infection COVID-19 (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées,), je dois d'abord consulter un médecin avant ma reprise
- S'être douché, lavé les cheveux, avoir les mains propres et les ongles correctement coupés. Porter un judogi propre.
- Prendre un sac à l'intérieur duquel doivent figurer son judogi, des mouchoirs jetables non utilisés, sa lotion hydroalcoolique, ses « zoori », sa gourde et une fiche comprenant les coordonnées de l'accompagnant pouvant être joint en cas de problème.

Préconisations sanitaires à faire respecter dans le dojo et durant la séance :

- Lavage/désinfection des mains à l'entrée du dojo.
- Port du masque obligatoire en dehors des temps d'activité physique pour toute personne de plus de 11 ans.
- Respecter les gestes barrières Covid-19 : tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser des mouchoirs à usage unique, saluer sans se serrer la main, se laver les mains régulièrement, proscrire tout échange de matériel personnel : habits, judogi, gourdes...
- Des parcours de circulation sont organisés par le club (marquage au sol, ruban de signalisation...) afin de limiter au maximum les croisements entre les personnes, et les points de rassemblement.
- A chaque entrée sur le tatami, le pratiquant enlève son masque, le range avec ses autres effets personnels dans son sac, se lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydroalcoolique.
- A chaque sortie du tatami, le pratiquant remet son masque, se lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydroalcoolique.
- Le salut s'effectue de façon traditionnelle mais avec une distanciation physique d'au moins un mètre entre les pratiquants (en ligne ou en quinconce).
- La séance se déroule de manière classique.
- Le professeur est invité à proposer les adaptations pédagogiques spécifiques à la situation de vigilance. Il est notamment attentif aux périodes d'inactivité et évite les regroupements et discussions des pratiquants autour du tapis.
- Les cours seront adaptés afin de réduire la multiplicité et la durée des contacts.
- Une vigilance particulière est apportée à l'aération et à la désinfection régulière du dojo.

Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants en arrivant à leur domicile :

- Après chaque séance, le pratiquant veillera à laver son judogi et ses effets personnels (zoori, gourde, etc....)
- Le pratiquant veillera à réapprovisionner son kit sanitaire (gel hydroalcoolique, mouchoirs, masque)

Ce protocole est basé sur les protocoles FFJDA qui ont vocation à être mis à jour à mesure de l'évolution des conditions sanitaires et des obligations imposées par l'Etat.